

INSCRIPTIONS

RENTREE SCOLAIRE 2022 - 2023

EN MAIRIE

1^{ère} ETAPE : Vous devez d'abord inscrire votre enfant au secrétariat de la mairie aux jours et heures d'ouverture. Il vous sera alors délivré un document attestant cette inscription.

Se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

A L'ECOLE

2^{ème} ETAPE : Lorsque vous aurez inscrit votre enfant en mairie, vous vous rendrez à l'école aux heures et jours indiqués ci-dessous. La directrice de l'école maternelle procédera alors à l'inscription définitive de votre enfant pour la rentrée de septembre 2022.

samedi 12 mars 2022 de 10h à 12h
mardi 5 avril 2022 de 9h à 11h et de 14h à 16h
lundi 16 mai 2022 de 16h30 à 18h30

Se munir de la feuille d'inscription fournie par la mairie, d'une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse, d'une photo d'identité récente de l'enfant et de son carnet de santé (ou un certificat de vaccination).